

Franqueville

Geffosses

J-F Lecolley

30 Avril 2020

Les sources utilisées pour faire ces recherches sont :

- des sources numérisées

→ www.archives.manche.fr [AD50]

Registres paroissiaux et état civil jusqu'en 1892

Cadastre Napoléonien

Registre des matricules militaires

Répertoires du Notariat

→ www.gallica.bnf.fr [BNF]

Cartes anciennes

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^{ème} au XV^{ème} siècle par Frédéric Godefroy (1881).

Lexique de l'ancien français par Frédéric Godefroy.

Rapports et délibérations du Conseil général de La Manche [CG50].

→ www.geneanet.org [GEN]

Base de données généalogiques. Elle peut servir de moteur de recherche, mais toutes les données doivent être vérifiées. Il y a des erreurs de transcription et beaucoup de '*copier-coller*'.

→ www.e-hubert.com/bases50c [DEC50]

Base Généalogique de la Manche. Dispense de l'Évêché de Coutances.

- des sources sur support papier

→ Archives de la Mairie de Geffosses [AMG]

Compte-rendu du Conseil Municipal 1788-1906

Matrice du cadastre de 1823

Répertoire des parcelles du cadastre et de leur propriétaire en 1831

Matrice des propriétés bâties de 1882

Matrice du cadastre de 1912

Etat Civil depuis 1893

Histoire de Geffosses. G. Fourrey.

→ Archives du département de la Manche à Saint Lô [AD50]

Actes notariaux

Vos ancêtres sont-ils depuis longtemps à Geffosses.

G. Fourrey 17J 109-1. [GF80]

Relevés des mariages (1647-1649) Geffosses. 17J 109-2

Dépouillements généalogiques de l'Etat Civil de Geffosses :17J 255-1,17J 255-2,17J 255-3

NOTE : Par la suite, les parties de texte *en italique* correspondent à des transcriptions d'actes des registres paroissiaux et municipaux, d'état civil, et d'actes notariés. Les mots dont la transcription est délicate sont placés entre deux doubles crochets « ».

Franqueville

Franqueville est une propriété ancienne située à quelques centaines de mètres du bourg de Geffosses, **la Vallée**, en direction du marais. On y accède par une belle avenue bordée d'arbres. L'appellation **Franqueville**, apparaît dans les années 1890. Dans les années 1800, elle appelais **l'Hotel Duchet**, c'est l'information que fournit le cadastre Napoléonien de 1823. L'accès principal se faisait alors par le Sud à partir d'un chemin maintenant partiellement comblé partant de la route menant à Pirou, la **Robotellerie** et rejoignant le **Croix de l'Ecole** ou le chemin de **l'Hôtel Lievre**.

Vue partielle de la section A du cadastre de 1823.



Hotel Duchet

A Geffosses, plus de 50% des lieux-dits, fermes, hameaux ou villages, sont dénommés *hôtel* (prononcer hôte) auquel est associé généralement un nom de famille. Tout ces noms de familles, nous les retrouvons dans les registres paroissiaux. L'**Hôtel Duchet (Dachet)** fait exception comme d'ailleurs l' **Hôtel Maby (Mahey, Mahé)**. Il n'y a dans les registres paroissiaux et d'État Civil et dans la matrice cadastrale, aucune référence à des **Duchet** et à des **Maby**. L'explication envisagée serait que lors des relevés cadastraux les géomètres aient donné le nom des fermiers qui travaillaient sur ces deux propriétés !!!

Dans les années 1880 l'**Hotel Duchet** devient **Franqueville** et l'**Hotel Maby** est nommée l'hôtel **Lavallée** par son propriétaire Godefroy Lavallée (1811-1887).

La Matrice Cadastre

La matrice du cadastre de 1823 nous indique que le propriétaire était **Jean Nicolas Bois** contrôleur des contributions du département de l'Orne.

Transcription d'un extrait du folio 31 la matrice du cadastre de 1823.

Nom des propriétaires	S e c t i o n	N° du plan	Lieux dits	Nature de la propriété	Renvois pour les mutations tiré porté des aux folios folios
BOIS	A	629	le courtil « suir »	labour	
Jean Nicolas		630	le jard du bout de la ferme	jardin	
<i>Directeur des</i>		631	le jardin de lecurie	id	
<i>Contributions- 1882</i>		632	l'hotel duchet	maison	10B
<i>du departement</i>		632	id	sol de maison	
<i>de l'Orne</i>		633	le jardin de la maison	jardin	
COULBEAUX		634	letang	etang	
<i>Ernest Emile</i>		635	le pré de la douiterie	pré	
<i>Docteur en medecine</i>		679	la piece franqueville	labour	
<i>à Geffosses (1894)</i>		680	lavenue	avenue	
.....					

Outre le nom des propriétaires successifs, sont indiqués le numéro, le nom et la nature des parcelles. Sont indiquées également les dates des mutations En 1882, une matrice réservés aux bâtis a été créée, la parcelle A632 correspondant à la maison , **l'Hôtel Duchet** a été muté au folio 10B de cette nouvelle matrice. En 1894, l'ensemble du Folio est porté au nom de **Ernest Emile Coulbeaux** Docteur en médecine à Geffosses.

Etat récapitulatif des Bulletins

Noms Prénoms Qualités et Demeures des Propriétaires	Contenance totale en mesures métriques a p m	Revenu imposable
.....		
<i>Bois Jean Dir. des C^{ons} directes dept de l'orne</i>	15 22 41	651 72
.....		

Extrait de la matrice du cadastre des propriétés bâties.(1882)

Case 10

*Bois Jean Nicolas Directeur des contributions du département de l'Orne
Coulbeaux Ernest Emile Docteur en médecine à Franqueville (1894)*

A632 l'hotel Dachet maison Tiré de 31 1882 porté en en 10B
.....

Jean Nicolas Bois

Il est né à Saint-Sauveur-Lendelin le 11 mars 1772, fils de **Nicolas Bois** laboureur Sieur du Hoquet et de **Thérèse Lebrun** sœur de **Charles François Lebrun**, 3^{ième} Consul sous le Consulat, futur Duc de Plaisance sous l'Empire.

Il devient Directeur des Contributions Directes de l'Orne. Résidant à Alençon.

- A la retraite il s'installe à Geffosses où il décède en 3 mars 1851 '*...célibataire, pensionné de l'État vivant de son bien...*'

Ernest Emile Coulbeaux (1844-1928)

Originaire de Picardie, Pharmacien, Médecin Interne des Hôpitaux de Paris, il épouse à Blainville sur mer, **Marie Eugénie Boivin**, originaire de cette commune. Ils auront une fille **Gabrielle Emilie** (1876-1954) qui épousera en 1889 à Geffosses **Joseph Laisney** (1871-1856) Pharmacien à Rouen.

En 1882, il s'installe comme Médecin à Geffosses.

Il décède à **Franqueville** en 1928.

Jean Nicolas Bois est décédé en 1851 et **Ernest Coulbeaux** n'est arrivé à Geffosses que dans les années 1882. La propriété a due être gérée par les héritiers de **Jean Nicolas Bois** avec l'intitulé du Folio laissé en l'état par le service des contributions directes.

Extrait de la matrice du cadastre des propriétés non bâties.(1908)

Folio 30

Bois Charles François Henri à Franqueville

A 683 la vallée ————— sol de Maison

A 684 la grande croute au rouge ——— labour

A 685 la petite croute au rouge ——— id

A 686 le jardin ————— jardin

portés au folio 89 en 1909

Ce Folio 89 est celui de *Coulbeaux Ernest Emile docteur médecin à Franqueville* ou se retrouve l'essentiel de ce qui était dans le folio 31 de la matrice de 1823

Charles François Henri Bois est un neveu de **Jean Nicolas**, fils de **Etienne Simeon Bois** Cultivateur à Saint Sauveur Lendelin et a du être un des héritiers de **Jean Nicolas**. Il décède en 1891 donné comme *propriétaire au village du Hoquet* à Saint Sauveur Lendelin. Ces terres devaient faire parties de sa succession et ont été achetées par **Ernest Coulbeaux**.

Actuellement la pièce de terre où est située l'ancienne gare de Geffosses au niveau de monument aux morts correspond au regroupement des 4 parcelles A683-686. Ces terres ont été acquises par **Charles François Henri Bois** en 1851, tiré du Folio 770 au nom de *Painsecq louis fils louis cultivateur* et porté au folio 55 avec le mention : '*par Painsecq louis fils louis usufruitier à la Vallée*'

Les bâtiments de **Franqueville** n'ont pas du être beaucoup habités par les héritiers puis qu'elle fut louée de 1875 à 1888 et servit de gendarmerie. En 1889, **M. Bois** obtiendra du Conseil Général une somme de 375fr correspondant au '*montant des dommages causés au jardin de l'ancienne caserne de Geffosses..... Et le paiement d'une somme de 25fr; à M. Laurent, jardinier à Coutances, pour frais d'expertise, dans cette affaire.*'

C'est à cette époque dans les années 1880 que l'on trouve des références à Franqueville dans des actes de naissances des enfants des gendarmes en poste à la caserne de Geffosses : "...domiciliés au village de Franqueville...".

Extrait de la matrice du cadastre des propriétés bâties.(1909)

Case 40

~~Coulbeaux Ernest Emile docteur médecin à Franqueville~~

~~1934 Laisney Joseph Jean Baptiste époux Coulbeaux place basse vieille tour 72 Rouen pharmacien à Franqueville~~

A 632 l'hotel Dachet maison Tiré de 40 1948 porté en 302-303

Case 302

~~Laisney André Richard électricien nu propriétaire au bourg par Laisney Joseph époux Coulbeaux usufruitier à Franqueville~~

~~1953 Laisney André (les héritiers de) nus propriétaires à Franqueville par Laisney Joseph, époux Coulbeaux usufruitier à Franqueville~~

A 632 l'hotel Dachet maison Tiré de 40 en 1948 porté en 303 en 1962

Case 303

~~Laisney Paul Charles époux Marc employé d'assurances nu propriétaire 2 boulevard Soult à Paris par Laisney Joseph époux Coulbeaux usufruitier à Franqueville~~

~~1962 Laisney Paul Charles époux Marc chef de service des compagnies d'assurances 20 Boulevard Soult à Paris 12ième~~

A 632 l'hotel Dachet maison Tiré de 40 en 1948 porté en 302 en 1963

A 632 l'hotel Dachet maison Tiré de 302 en 1962 porté en 303 en 1963

A 632 l'hotel Dachet maison Tiré de 303 en 1963

Extraits des registres paroissiaux de Geffosses

26 décembre 1736 : Inhumation dans la nef de l'église de Gislle Christy Sieur des Carreaux âgé de 74 ans en présence de ses 3 fils, Gille Christy prêtre Curé de Pirou, Siméon Christy Prêtre Curé de Surville et François Christy Sieur de Franqueville ses fils obligé de payé le droit de fosse.....

28 décembre 1736 : Inhumation dans la nef de l'église de Jeanne Agasse femme de Gille Christy Sr des Carreaux âgée de 70 ans en présence de Gille Christy prêtre Curé de Pirou, Siméon Christy Prêtre Curé de Surville, François Christy Sr de Franqueville et de Pierre Christy Curé de Vesly.....

Gille Christy (?1662-1736) a épousé à Périers **Jeanne Agasse** (?1666-1736) le 24 janvier 1685. Ils aurions aux moins 7 enfants dont :

- **François Christy** (?1688-1740) Sieur de Franqueville marié le 1 février 1719 à Gouville avec **Marie Anne Blaisot**

Le vingt sept^e jour de janvier mil six cent trente neuf Mtre gisle christy Sr des carreaux aagé denviron quinze ans est decedé dans la maison de Mtre Francois Christy Sr de franqueville, son pere.....

Il semble qu'ils n'aient pas eu d'autre héritier.

- **Marie Anne Christy** (1702-1764) mariée le 5 janvier 1726 à Geffosses avec **Nicolas Varin** (1702-1729) Sieur du Bois. Un garçon né le 1 mars 1729 *nommé françois par Me gilles christy Sr des carreaux assisté de demoiselle marie anne blaisot femme du Sr de franqueville.....Nicolas Varin* décède le 10 décembre 1729. Son frère **Jacques** prend le titre de Sieur du bois. Son fils **François** récupérera le titre Sieur de Franqueville de son oncle François.

François Varin Sieur de Franqueville (1729-1768) épouse à Coutances le 5 février 1754 à Saint Pierre de Coutances *Demoiselle Claire de Longbois fille de feu Me Charles Francois de Longbois vivant Conseiller du Roy au baillage et juge presidial de Cottentin à Coutances et de Demoiselle Marie Elisabeth Guenon.....de la paroisse de Saint pierre de Coutances.....*

Geffosses le 10 juillet 1768 : *Me Francois Varin Sr de Franqueville Procureur de Roy en l'Amirauté au siege de Coutancesest décédé en sa maison ...a été inhumé dan la nef de cette église.....*

jean leonard Varin 10 fevrier 1758 Saint pierre (vue 134/244)

Marié 18 Juin 1776 Saint Nicolas avec **Anne Fauvel** vue 94/221 *fils de Me Francois Varin Sr de Franqueville Conseiller du Roy son procureur en l'Amirauté de Coutances*

Décès le 25 mars 1815 à Coutances de *Jean Leonor Varin -Franqueville ancien Conseiller au Presidial et Procureur du Roy de la Marechaussée, Conseiller municipal de Coutances.....*

Ils auront au moins une fille *Emilie Aimée Varin de Franqueville* qui épousera à Coutances le 10 septembre 1806, *Pierre Guayrin de Longueval vivant de son revenu*. De cette union va naître 2 enfants dont **Alphonse Guayrin de Longueval**, né en 1807 à Coutances et décédé à Geffosses en 1873 (17/381)

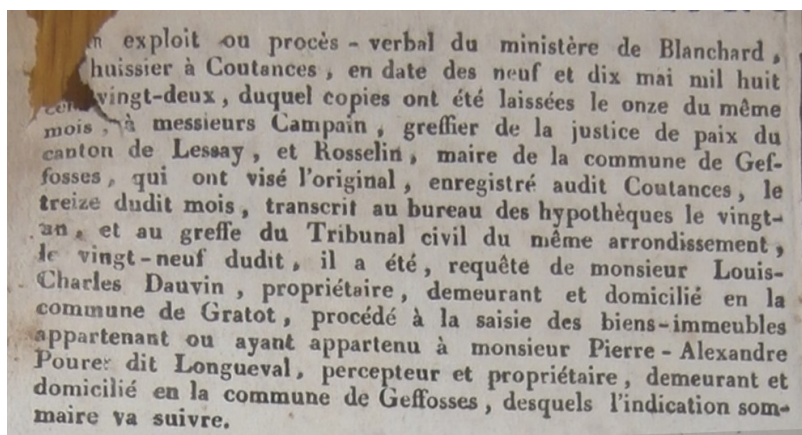
Alphonse Guayrin de Longueval (1807-1873) épouse le 30 mai 1838 à Coutances **Clotilde de Gourmont** (1816-1889) tante de **Remy de Gourmont**.

Il acquiert en 1837 une propriété à Geffosses, terres (13 ha) et maison (C827) situées à Longueval, appartenant à *Hyacinte Rihouet vivant de son bien à Coutances marié à Pouret-Roquerie Victoire*. En 1870, il fait l'acquisition d'une pièce de terre la Croute (C535) sur laquelle il va faire construire une maison.

Il décède à Geffosses en 1873 dans la maison de *Rihouet Hyacinthe à l'hotel au fevre*. Dans l'acte de décès sont cités comme témoins:*Louis Marie Hervé Marquis de Gourmont Juge à Bayeux beau frère du décédé et Bois Charles Francois Henry Suppléant au Juge de Paix à Saint Sauveur Lendelin*.

Sa femme décède en 1889 à Coutances mais est inhumée à Geffosses. Leur maison construite *sur la Croute* est achetée par la Commune et devient le presbytère de la paroisse de Geffosses.

Il est raisonnable de penser que jusqu'à **Jean Leonor Varin** (1758-1815), les Sieur de Franqueville étaient propriétaires des terres et bâtis associés au titre. A partie du cadastre et de l'État Civil, il n'est pas possible d'établir un lien entre les **Varin** et **Jean Nicolas Bois** le nouveau propriétaire dans les années 1820-30.



Les *Annonces et Avis de l'Arrondissement de Coutances [GEN]* nous indiquent que Jean Nicolas Bois a acquis les propriétés de **Pouret-Longueval** suite à l'expropriation forcée de ses biens.

- 23 février 1823 ‘ Par Adjudication passée devant le Tribunal Civil de Coutances le 25 Novembre 1822 transcrit le 19 de ce mois *Jean Nicolas Bois propriétaire Directeur des Contributions Directes de l’Orne s’est rendu adjudicataire de plusieurs immeubles provenant de l’expropriation forcée des biens ayant appartenu au Sieur Pouret- Longueval pour le prix de 35515fr....’*

les Pouret à Geffosses

Pierre Alexandre Pouret-Longueval (1759-1801)

- Né à Geffosses le 22 février 1759 fils de **Pierre Pouret** Sieur de Longueval, laboureur et de **Anne Onfroy**.

- Il épouse le 7 juillet 1778 à Gouey, paroisse qui sera rattachée à Portbail en 1818, **Marie Picquechef**. Ils auront au moins 2 fils : **Pierre Alexandre Guillaume** et **Jean Baptiste**.

- Avant 1789, il est membre de l’Assemblée municipale de la paroisse de Gefosses et donné comme **Armateur** dans l’acte de mariage des son cousin **Louis Pouret de Roquerie**

- A ‘ l’Assemblée des trois ordres du baillage de Coutances fixée au 16 mars 1789’, il représente avec **Jean François Aubril** laboureur, la paroisse de Geffosses au titre du tiers-état.

Il faut aussi noter dans ce *Rôle* la présence de **Louis Pouret de Roquerie** ‘*Procureur du Roi du baillage de Saint-Sauveur-Lendelin séant à Périers*’. Il est né à Geffosses en 1749. Il sera Député du Tiers-état en 1799, puis de L’Assemblée Constituante, Député du Conseil des 500, nommé Procureur Impérial en 1805, puis Substitut à la Cour d’Appel de Caen en 1811. Il décédera à Coutances en 1814.

Louis Pouret-Roquerie et **Pierre Alexandre Pouret-Longueval** sont cousins.

- En 1791 à Geffosses, formation d’une Garde Nationale ‘*de deux compagnies, de chacune 36 soldats, quatre caporaux, deux sergents, un lieutenant et un capitaine.....Il a été à peu près trouver le nombre suffisant de volontaires.....Le Sr pierre alexandre Pouret de Longueval a été nommé commandant au scrutin et à la majorité. Louis Rihouet et nicolas jacques Laisney ont été élus capitaines par acclamations et il a été unanimement arrêté que ceux-ci choisiront eux mêmes leur sous officiers.....’*

Il rédige un ‘*Précis des événements récemment arrivés dans la paroisse de Geffosses..... Coutances Joubert, 1791, 16 pages in-4*’. [Mémoire de la Société Académique de Cherbourg.1871, page 426]

- Après 1789, il devient membre du conseil municipal de la commune puis ‘*Maire et Officier d’état civil*’ de 1799 à 1801

- Le 1 germinal An 9 (22 mars 1801), il décède à Geffosses. Dans cet acte, il est donné comme Cultivateur.

→ **Pierre Alexandre Guillaume Pouret-Longueval (1779-1833)**

- Né à Geffosses le 6 avril 1779 fils de **Pierre Alexandre Pouret** Sieur de Longueval et de **Anne Marie Picquechef**.

- Décédé à Pirou au village des Miellettes, le 24 décembre 1833. Il est donné comme ‘*.....percepteur et chef de bataillon du bataillon cantonal de Pirou, demeurant et domiciliés dans cette dite commune de Pirou, époux de Dame Victoire Alexandrine marye Desmasures, fils de feu Monsieur Pierre Alexandre et de demoiselle Anne Marie Picquechef décédée, vivants de leurs biens demeurant et domiciliés audit lieu de Geffosses....’*

→ **Jean Baptiste Pouret-Bretteville (1780-1873)**

- Né le 24 avril 1780 à Geffosses fils de **Pierre Alexandre Pouret** Sieur de Longueval et de **Anne Marie Picquechef**.

- Publications du mariage à Geffosses le 14 brumaire An 12 ‘....du citoyen Jean Baptiste Pouret agé de vingt trois ans propriétaire vivant de son bien domicilié en cette commune fils mineure de feu Pierre Alexandre Pouret Longuevalet de feu Anne Marie Picquechef.....et la citoyenne Julie Marie Desmazures agées de vingt ans...’. La cérémonie a été célébrée à Sourdeval la Barre le 4 pluviôse An 12.

- Pour le différencier d’un autre **jean Baptiste Pouret** (1783-1847) originaire d’Anneville et habitant la Gillerie. Il sera surnommé **Pouret Bretteville**.

- Il décède à Coutances le 14 janvier 1873 ‘....en son domicile, 1 rue des sapins...’

Le **Pouret-Longueval** qui a cédait ses biens à **Jean Nicolas Bois** en 1823 ne peut être que **Pierre Alexandre Guillaume**. Ce **Pierre Alexandre Guillaume** n’apparaît pas dans le récapitulatif de la matrice du cadastre de 1823, alors que son frère **Jean Baptiste Pouret Bretteville** y est répertorié. Leur père **Pierre Alexandre** est décédé en 1801. C’était un laboureur aisé qui a du investir dans l’armement de bateaux à Regneville ou Granville pour la course ou la pêche sur les bancs de Terre-Neuve.

Etat récapitulatif des Bulletins

Noms Prénoms Qualités et Demeures des Propriétaires	Contenance totale en mesures métriques a p m	Revenu imposable
..... <i>Bois Jean Dir. des C^{ons} directes dept de l'orne</i>	<i>15 22 41</i>	<i>651 72</i>
..... <i>Pouret Ve roquerie v.d.s.b Coutances</i>	<i>22 55 95</i>	<i>675 82</i>
<i>Pouret Pierre cultivateur à Geffosses</i>	<i>3 59 40</i>	<i>132 68</i>
<i>Pouret jean fils pierre</i>	<i>3 87 66</i>	<i>158 15</i>
<i>Pouret Jean B^{te} Bretteville percepteur Cambernon</i>	<i>25 37 42</i>	<i>892 38</i>
<i>Pouret Raoul Culti. Adjoint à Geffosses</i>	<i>19 79 46</i>	<i>694 90</i>
..... <i>Varin Pierre</i>	<i>7 14 20</i>	<i>246 09</i>
<i>Varin bon francois percepteur à Saussey</i>	<i>13 29 60</i>	<i>356 51</i>
<i>Varin Louis Cultivateur à Geffosses</i>	<i>5 44 50</i>	<i>204 35</i>
<i>Varin joseph fils m^{el}</i>	<i>7 17 87</i>	<i>230 10</i>

Dans les archives de la Paroisse se trouve entre autres un état des rentes le la Fabrique de l’Église de Geffosses (AD50 300J69 6. pièce 175)

Dans l’article 2, la rente accordée par Michel Vaslet et sa femme Jeanne Fauvelle en 1610 reprise par M^E François Varin Sieur de Franqueville est transmise à Mr Pouret-Longueval suivant le contrat d’acquisition signé à Paris le 19 Février 1785.

par M^{rs} J^oin Varin S^{ur} de Franquville Est Jeanne Sandelle
 au tresor un demeur de Froment de rente Conier Mesure de fontaines
 Suivant la transaction faite et j^ouie entre Michel Parlet, le dit
 Jeanne Sandelle sa femme et les Garo^{is}piens de Goff^opien de Duges
 et Oupoi Tabellions le 1^{er} Mai 1610, et actuellement le dit demeur est de
 par M^{rs} Pouret Longueval Suivant le contrat d^o acquisition j^ouie à
 Paris le 19 Février 1785.

522 Terin
 sous le 16 10⁶ est actuellement

par Pierre et Jean Christy
 et Michel Christy S^{ur} J^oin

Cette rente sera par la suite réclamée aux héritiers de Pierre Alexandre Pouret-Longueval, ses fils, Pierre
 Alexanfre Guillaume Pouret-Lougueval et Jean Baptiste Pouret Bretteville : bordereau ci-dessous.

Orde de eau.

Au profit de la Fabrique de l'Eglise de Geffosses
 pour l'achat et l'entretien de M. Marc Coubrun
 Cultivateur Trésorier de ladite fabrique, demeurant au dit
 Geffosse, domicilié chez M. Leurs de la dite Commun.
 Contre les Sieurs Pierre Alexandre Pouret
 Longueval et Jean Baptiste Pouret Breteville, vis-à-vis de
 leur bien demeurant & domiciliés à Geffosse.

En Vertu de Contrats passés, l'un devant en son
 Et Noble Chancelier pour le siège de la rivière, le quatorzième
 Janvier 1641. L'autre devant Reguelle et en son Chancelier
 Le premier Mai 1611.

Pour garantie de 1. Cinquante francs d'achat
 de Capital non exigible hors les Carrières par la loi
 d'un Demourant de Meunier de Coutances de rente
 fourrière, échéante le jour d'aint Michel de Chaque année
 En 50 s.

Et d'une somme de onze francs
 Vingt Cinq Centimes faisant le Capital non
 exigible en ce moment de Neuf sols de rente
 fourrière échéante le jour Saint Michel, à 11 s.

Total... 61 s. 25.

Pour le tout le bien promis & acquis des sieurs
 Pouret, situés dans l'étendue du Baron de Bretteville
 de Coutances.

Par le renouvellement des Inscriptions prises
 au dit Baron le vingt quatre Mai 1809 vol. 1871
 et vingt une Mai 1819 Vol. 1871 9091.

Toujours dans ces archives la pièce 182 a trait à la vente forcée de Franqueville appartenant à Pierre Alexandre Pouret-Longueval. Le Sieur Borey trésorier marguillier de la Fabrique de Geffosses demande par l'intermédiaire de son Avoué au près du Tribunal de Coutances Mr Rachinel le recouvrement de la rente due par Pouret-Longueval. Se trouve un descriptif de la propriété de Franqueville : voir les documents ci-dessous.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Une Terre, nommée Francqueville, ou l'Hôtel Douchet, distribuée; savoir :

ARTICLE PREMIER.

1.° Un corps de bâtiment et dépendances, consistant en une maison de maître, distribuée en cuisine pavée, laverie, office, salle de travail, lambrissée et parquetée, avec un grenier dessus, un escalier, un corridor, une salle à manger, lambrissée, un cellier, un caveau sous l'escalier, une étude au premier étage, deux grandes chambres au deuxième pallier, et quatre autres moyennes chambres au troisième; une jolie mansarde, et deux grands greniers sur le tout; une petite cour, sur laquelle il y a des latrines. Tous ces objets sont couverts en paille, et sont surmontés de quatre têtes de cheminées, ils s'accèdent par quatre portes extérieures d'entrée, éclairés par dix croisées au midi garnies de leurs contrevents et persiennes, et par différentes autres des autres côtés;

Un petit jardin, ou parterre clos de murs; un autre très grand jardin légumier, également fermé de murs, garni d'une quantité de jeunes arbres à fruit, une belle cour pavée, d'empas où le maître s'en est retenu, et faisant partie de celle du fermier dont il sera ci-après parlé, et un beau puits dans icelle cour;

2.° Une écurie, connue sous le nom de l'écurie de maître avec le grenier dessus, étant à côté des maisons dont il va être parlé; le tout contenant, y compris la totalité de la cour, emplacement de maisons et jardins, environ cinquante ares;

3.° Une prairie, nommée le Grand-Pré, contenant environ un hectare soixante ares.

Tous les objets ci-dessus indiqués, sont exploités occupés et fait-valoir par ledit sieur Pierre-Alexandre Pouret, partie saisie, et par la dame Mary, son épouse.

ARTICLE DEUX ET DERNIER.

1.° Un corps de bâtiment à l'usage du fermier, consistant en cuisine, laverie, deux salles, deux charteries, dont les ouvertures sont voutées, un cellier, une étable à vaches, avec leurs greniers et superficies, vues, jours et ouvertures d'accès; le tout couvert en paille, surmonté de deux têtes de cheminées;

2.° Un autre corps de bâtiment à usage de pressoir, sur lequel il y a une chambre à grain, une très-belle grange, une écurie; le tout construit en pierre et couvert en paille, surmonté d'une tête de cheminée. Tous les objets déjà désignés en cet article, contiennent avec ceux désignés en l'article premier, environ cinquante ares, y compris la portion de cour assignée au fermier; plus deux petits jardins légumiers clos de murs;

3.° Derrière les maisons du fermier, une pièce de terre labourable, nommée le Courtil-Simon, contenant environ deux hectares vingt ares;

4.° derrière le pressoir, une pièce de terre labourable, nommée

la Pièce-d'Amont, contenant environ quatre-vingt ares;

5.° Une très-belle avenue, plantée de deux rangs d'ormes dans un bout, et trois dans l'autre, close de deux murs et fermée d'une barrière par le bout vers le chemin, contenant environ quinze ares, exploitée par le propriétaire Poret, et le fermier;

6.° Une autre pièce de terre labourable, nommée les Churins, contenant environ quarante ares, sur laquelle est une boulangerie avec ses deux fours, et un beau grenier; le tout couvert en paille surmonté d'une tête de cheminée;

7.° Une grande pièce de terre labourable, dont partie plantée en pommiers, nommée les Argillieres et le Plant, autrefois divisée, contenant environ deux hectares;

8.° Une autre pièce de terre labourable au bout de l'avenue, nommée le Courtil-Vaslet, contenant environ soixante ares;

9.° Une grande pièce de terre en prairie, nommée la Doutie, contenant environ deux hectares, avec une pièce d'eau ou étang étant dedans, contenant dix ares ou environ; dans cette prairie il existe quelques saules et un rang d'épines;

10.° Une pièce de terre labourable au bout de l'avenue, nommée la Pièce-Francqueville, contenant environ quarante ares;

11.° Une pièce de terre ou jardin légumier, plantée de pommiers, nommée le Jardin-au-Père, contenant environ quinze ares;

12.° Une autre pièce de terre labourable, nommée la Grande-Pièce, contenant environ deux hectares vingt ares;

13.° Une autre pièce de terre également labourable, nommée la Pièce-Cuve, contenant environ un hectare quarante ares;

14.° Une autre pièce de terre labourable, nommée la Pièce-Pain, contenant aussi environ un hectare quarante ares;

15.° Une autre pièce de terre aussi labourable, nommée le Lios, ou le Clos, contenant environ un hectare quarante ares;

16.° Enfin, une pièce de terre labourable, nommée le Guénard, contenant environ soixante ares.

Tous les objets ci-devant désignés, se tiennent et ne forment qu'un seul corps de ferme ou enclos. Ce dernier article est exploité et fait-valoir par le sieur Nicolas Piton, sous-fermier, demeurant sur lesdits objets.

La totalité desdits biens, est située en la commune de Gessosses, canton de Lessay, arrondissement de Coutances, département de la Manche.

La première publication du cahier des charges, est fixée et aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance à Coutances, le lundi vingt-neuf juillet prochain, sur les environ midi, et successivement deux autres fois, de quinzaine en quinzaine, avant l'adjudication préparatoire.

Maitre Jean-Pierre-Louis Rachinel, avoué près ledit Tribunal, demeurant audit Coutances rue St-Nicolas, a été constitué et occupera pour monsieur Dauvin, poursuivant dans ladite instance en expropriation.

Fait et rédigé par moi dit avoué soussigné, pour être affiché, inséré, imprimé et placardé conformément à la loi.

A Coutances, le trente mai mil huit cent vingt-deux.

Signé Rachinel.

Autant du présent a été inséré au tableau placé à cet effet, dans l'auditoire du Tribunal civil de l'arrondissement de Coutances, par le greffier soussigné.

A Coutances, le trente mai mil huit cent vingt-deux,

Signé Dujardin.

Enregistré à Coutances, le cinq juin mil huit cent vingt-deux, folio 39 verso, case 9. Reçu un franc dix centimes, compris décime, et un franc vingt-cinq centimes pour rédaction.

Nota. La remise du greffier est de douze centimes et demi.

Signé Robin.



INSCRIPTION

de créances aux fins d'hypothèque.
 Au profit de la fabrique de l'Eglise de Gessons, poursuivie
 & diligencée par M. Jean-François Morey, trésorier marguillier de
 ladite fabrique, Cult. Deut. et Domicile en lad. Commune de Gessons,
 lequel à l'effet des présentes, fait Election de Domicile chez M.
 Le Curé Succursaire de lad. Commune

Contre

Les srs Sieur Alexandre Couret Fonquival
 et Jean-Baptiste Couret Brettesville, sirs
 de leur Bien demurant & domiciliés en ladite commune
 de Gessons. Comme représentant M. Marin Fraiquenville

leur & leur sœur Françoise de la commune
 de Stiquante s'adressant, faisant de capital
 non exigible, hors les six premiers jours du
 mois de Janvier, censure de fontaines,
 de Neute fontaine, le jour le jour Saint
 Michel de chaque année et

2^e d'une somme de onze francs vingt
 cinq centimes faisant le capital, non
 exigible en le moment, de un sol
 de Neute fontaine, le jour le jour
 et Michel et

Reste soixante et un sols et 25 centimes

Requérant de soukato passer son devant
 onfray & nicotte tabellion, pour le sign
 de la Nevière, le quatorze Janvier mil
 six cent quarante six, l'autre devant
 de quelle Nonfray tabellion le premier
 mai mil six cent cinq.

leur & leur sœur Françoise

Les actes notariaux, quand ils existent encore aux archives de la Manche pourraient peut être nous fournir des informations sur les propriétaires de Franqueville qui ont précédé Jean Nicolas Bois. Un dépouillement très partiel des Répertoires Notariaux numérisés de Geffosses et de Coutances (voir ci-dessous) indique qu'il existe des actes susceptibles de nous fournir ces informations.

Notariat de Coutances Répertoire janvier 1812-1829

Vue 363/519

179 39 20/04/1824

acte de notoriété Pouret Pierre Alexandre et Jean Baptiste (en faveur de) Geffosses et Cambernon

Vue 394 /519

249 421 13/6/1825

procès verbal Mary fe Pouret-longueval Victoire Créances Pouret Longueval Pierre Aql Alexandre Créances

Vue 404/519

483 9/12/ 1825

quittance Mary-demasures fe Pouret Victoire Alexandrine Lessay Bois Jean Nicolas Alençon

Notariat de Coutances Répertoire vendemiaire an 7 fructidor an 10

↓VUE 95

19 prairial an 9

vue 103/143 quittance Pouret longueval P-A et J-B hommeril controleur des contributions granville

16 fructidor an 9

vue 1109/143 Pouret Vve Duprey Louise St Vaast Pouret Roquiere Louis Coutances

3 frimaire an 10

vue 118/143 procuration Pouret J-B à Pierre Alexandre Coutances

19 pluviôse an 10

vue 123/143 Dolbecq Francois la Feuillie Varin Franqueville Jean Leonor Coutances

10 prairial an X

vue 131/143 vente Pouret J-B Coutances Surcouf Robert St malo de lisle terre????size à quetreville 69125 fr

18 messidor an X

vue 134/143 quittance Lecampion Jacques Granville Pouret Jean et Pierre Coutances

quittance Pouret J-B Coutances Surcouf Robert St malo de lisle

6ou 7 thermidor an X

vue 136/143 resiliation pouret rault Geffosses Pouret en faveur pouret J-B

Notariat de Coutances Tables Janv 1809-Dec 1828

*vue 279 13/01/1809 T.N
12/02/1809*

*Pouret roquiere Louis Gosselin fe Varin Jeanne francoise
Pouret Longueval PA Brugere Pierre Francois*

vue 280 23/09/1809

Pouret Pierre (du testament olographe de celui ci)

*vue 282 19/04/1810 Bail à ferm
id*

*Pouret Longueval PA Hebert Guillaume.
id Lepetit Jacques*

vue 283 19/03/1813	procuration	Pouret j-B	Hommer nicolas
vue 285 22/04/1814	vente	id	Id
	22/05/1815	quittance	Pouret longueval
	03/06/1815	dépôt de testament	Pouret f ^{ois} alexandre
	25/10/1815	procuration	Pouret bretteville jb
	14/11/1815	procuration	Pouret Longuevalle P alexandre
vue 286 19/06/1816	procuration	Pouret bretteville jb à sa femme	
vue 287 23/11/1818	renvoi d'adjud	Pouret longueval Pa	
vue 288 17/05/1819	quittance	Pouret bretteville jb	Audouard
	04/12/1819	???	Pouret longueval PA
	14/01/1820	déclaration	Pouret longueval PA
vue 293 28/01/1824	procuration	Pouret pa et jb	Rosselin pierre
	17/03/1824	obligation	Pouret Longueval Pa
vue 294 24/11/1825	transport	Pouret jb	id

Notariat de Geffosses Répertoire

†364

23 juillet 1792

Vue 365 remise
amortissement

Pierre Alexandre Pouret
id

Louis Larchon
jacques Roummy

Vue 365 janvier 1792

Vue 388 An 7

9 frimaire an 9

Vue 395/1477 Consentement de mariage Pierre Alexandre Pouret Longueval à Pierre Alexandre son fils
8 nivôse an 9

Vue 395/1477 procuration Pierre Alexandre Pouret francois marescq pour emprunter de l'argent

Vendemiare an X (sept 1801) vue 398

Vendemiare an XII (sept 1803) vue 403

1809 vue 418

1823 vue 528

1824 vue 537

Notariat de Blainville Tables 1807-1842

Janv 1817

Vue 183/234 Vente Pouret PA Geffosses Laisney Jacques Alexandre Geffosses

• 1829 '....Marie Madeleine Violette propriétaire à Neufmesnil a vendu à jean Nicolas Bois Directeur des Contributions Directes demeurant à Alençon, plusieurs immeubles moyennant la somme de 24000fr....'